



Ville de CHAMALIERES

L'an deux mille six, le vingt quatre mars,

**Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du Vendredi 17 mars 2006 et sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Député-Maire.**

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, *Député Maire*, M. Alain BRESSON, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Roland LABERINE, Mme Marie-Anne BASSET, Mme Agnès TOURNAIRE, M. Yves DOUSSET, M. Yves COGNAT, *Adjoint*, Mme Michèle BARD, M. Robert TABOUROT, M. Pierre EYRAUD, Mlle Christiane CREON, Mme Yvette POMEL, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Françoise GATTO, Mme Michelle WANTZ, M. Gérard AMBLARD, Mme Françoise TARRIN-PUICHAUD, M. Stéphane THUEL, Mlle Marie HERGAT, M. Claude AUJAMES, M. Laurent LEDIEU, Mme Sophie BOBIER, Mme Fanny DUHOT, Mme Monique COURTADON, M. Jacques AUBRY, Mme Annick PERRIER D'HIER.

Absents excusés : M. Jean-Claude DUCOUT (pouvoir à M. EYRAUD), Mme Michelle MORELLON (pouvoir à Mme GATTO), Mme Michelle COURTADON (pouvoir à Mme WANTZ), M. René PARQUET (pouvoir à M. AMBLARD), Mme Cécile MONT (pouvoir à M. LABERINE).

Melle Marie HERGAT ayant été désignée Secrétaire de Séance.

## COMPTE RENDU

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 10 février 2006.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **NOTE GENERALE D'INFORMATIONS**

M. le Député Maire présente la Note Générale d'Informations consacrée au plan de financement de l'ECP du Colombier, au Plan Local d'Habitat de Clermont Communauté, au recensement de la population 2006, à la modification n°16 du Plan d'Occupation des Sols, aux travaux du boulevard Aristide BRIAND, à l'aménagement de la Tiretaine au droit de la ZAC de la Papeterie, à l'inauguration de la place Claude WOLFF et de la salle Roger CHARMES, à la réception d'une délégation de GERETSRIED et au déplacement du Conseil Municipal des Jeunes à Paris.

## **QUESTION NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR**

Accord du conseil pour examiner une question non inscrite à l'ordre du jour conformément à l'article L 2121-12 du CGCL.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **ACQUISITIONS ET CESSIONS**

### **N°1- ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU 44 AVENUE PASTEUR CADASTRE AH 69.**

Acquisition de l'immeuble cadastré AH69 sis 44 avenue Pasteur pour un prix de 240.000 € en sollicitant l'EPF/SMAF pour le portage et le financement de cette opération et autorisation donnée à Monsieur le Député Maire de signer tout document relatif à cette acquisition.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **N° 2 - CESSION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE AU 68 BOULEVARD GAMBETTA**

Cession d'une propriété communale sise au 68 boulevard GAMBETTA pour un prix de 170.000 € et autorisation donnée à Monsieur le Député Maire d'engager les formalités nécessaires à ce transfert et de signer tout document relatif à cette cession.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **N° 3 - CESSION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE AU 7 AVENUE MASSENET**

Cession d'une propriété communale sise au 7 avenue MASSENET pour un prix de 278.000 € et autorisation donnée à Monsieur le Député Maire d'engager les formalités nécessaires à ce transfert et de signer tout document relatif à cette cession

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **N° 4- CESSION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE AU 29 RUE DU LANGUEDOC**

Approbation de céder une propriété communale sise au 29 rue du Languedoc pour un prix de 40.000 € et autorisation donnée à Monsieur le Député Maire d'engager les formalités nécessaires à ce transfert et de signer tout document relatif à cette cession

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **N° 5 - CESSION DE MÂTS D'ECLAIRAGE**

Le matériel d'éclairage du terrain du Colombier ayant été déposé pour être remplacé dans le cadre des travaux d'aménagement de ce complexe et la commune n'ayant pas l'utilité de ces matériels, le conseil approuve la cession 4 mâts d'éclairage et 4 consoles de 16 projecteurs à la commune de CEYSSAT pour un prix de 3.492,32 € et le même ensemble à la commune de COMBRONDE pour un prix de 3.492,32 €.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **MARCHE ET TRAVAUX**

### **N°6 - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX « CONSTRUCTION DE LA MAISON DU GARDIEN » EN ANNEXE DE L'EXTENSION ET DE L'AMENAGEMENT DU PARC OMNISPORTS DU COLOMBIER**

Autorisation donnée à Monsieur le Député Maire de signer les marchés publics de travaux relatifs à la construction de la maison du gardien avec les entreprises désignées par la commission d'appel d'offres. A l'issue de cette consultation ce marché s'élève à 127.588,47 € HT soit 152.393,80 € TTC.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **URBANISME**

### **N°7- RESTRUCTURATION FONCIERE PREALABLEMENT A L'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DU COLOMBIER**

Autorisation donnée à Monsieur le Député Maire de signer avec l'Office Nationale des Forêts tous les documents nécessaires à l'élaboration et à l'instruction du dossier de restructuration foncière et d'application du régime foncier. Jusqu'alors un total de 16.9783 ha été soumis à l'application du régime forestier, avec cette restructuration cette surface sera portée à 19,3464 ha.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **N°8- DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIGNER UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Désignation de Monsieur AUBRY, conseiller municipal, président de la commission « urbanisme, environnement, cadre de vie, circulation, sécurité » pour signer tout permis de construire relevant de l'article L.421-2-5 du code de l'urbanisme.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **N°9- AUTORISATION DONNEE POUR LE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DE DEMOLIR OU DE DECLARATION DE TRAVAUX POUR LE CENTRE AQUATIQUE**

Autorisation donnée de déposer les déclarations de travaux, permis de construire ou de démolir présentés dans le cadre des projets envisagés au centre aquatique de Chamalières par Clermont Communauté et autorisation donnée à Monsieur le Député Maire de délivrer les décisions s'y rapportant.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **INTERCOMMUNALITE**

### **N°10- RETRAIT DE COMMUNES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS**

Avis favorable émis par le conseil municipal pour le retrait des communes de LEMPDES, ROYAT et CHATEAUGAY du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics conformément aux dispositions de la convention du 2 mai 2005 conclue avec Clermont Communauté.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **N°11- FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Transformation d'un poste d'agent administratif qualifié en un poste de technicien supérieur au service de l'urbanisme et de deux postes d'agents des services techniques en postes d'agents techniques, l'un aux ateliers municipaux et l'autre au service des espaces verts. Ces dispositions seront applicables au 1<sup>er</sup> mai 2006

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **SUBVENTIONS**

### **N°12- SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

Approbation de l'attribution d'une subvention complémentaire de 50.000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **TARIFS COMMUNAUX**

### **N°13- ACTUALISATION DE LA TAXE SUR LES EMBLEMES PUBLICITAIRES**

Conformément aux dispositions de la loi de finances 2006, approbation des tarifs suivants relatifs à la taxe sur les emplacements publicitaires.

	<i>Tarif 2005</i>	<i>Tarif 2006</i>
Emplacement 1 <sup>er</sup> catégorie	13,40 €	13,60 €
Emplacement 2 <sup>ème</sup> catégorie	20,50 €	20,90 €
Emplacement 3 <sup>ème</sup> catégorie	27,20 €	27,70 €
Emplacement 4 <sup>ème</sup> catégorie	41,20 €	42 €

Tarif par mètre carré et par an

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **N°14- INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Versement d'une indemnité de conseil au nouveau receveur municipal selon les modalités définies par délibération du conseil municipal du 20 décembre 2004.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **N°15- GESTION DE LA DETTE**

Autorisation donnée à Monsieur le Député Maire de poursuivre des négociations avec les organismes bancaires afin de trouver des solutions pour dégager de meilleurs profils d'amortissement et accroître les capacités d'autofinancement de la

commune. Autorisation également donnée à Monsieur le Député Maire de solliciter un cabinet spécialisé pour assister la commune dans la gestion de la dette.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **N°16- AVIS DU CONSEIL SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DES JEUX ATTRIBUES AU CASINO**

Avis favorable du conseil sur la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux attribués au Casino de Chamalières/Royat.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

#### **N°17- DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE CARDIO VASCULAIRE**

Désignation de Madame Yvette POMEL au conseil d'administration de l'Institut de Recherche Cardio-Vasculaire.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

### **QUESTION NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR**

#### **N°1- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES ET AMBLYOPES**

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association « Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes ».

**24 POUR ET 9 ABSTENTIONS** (M. DUCOUT représenté par M. EYRAUD, M. TABOUROT, M. EYRAUD, Mme COURTADON représentée par Mme WANTZ, M. PARQUET représenté par M. AMBLARD, Mme WANTZ, M. AMBLARD, M. THUEL, Mlle HERGAT)

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19H50**

A Chamalières, le 28 mars 2006

**Le Député Maire**



**Louis GISCARD d'ESTAING**